



## Réponse de DNF au Midi Libre

Rubrique : actualités - Date : lundi 26 septembre 2005

---

Voici la réponse de Gérard Audureau, Président de DNF et secrétaire Général de l'Alliance contre le tabac, à l'article erroné paru le 20 septembre 2005 dans le Midi Libre :

Dans votre édition du 20 septembre 2005, sous le titre **Appliquons bien la loi Evin ou le tabac sera banni**, André Daguin exhorte ses troupes à respecter la loi Evin à la lettre.

Vous précisez en conclusion : la loi Evin, en vigueur depuis 1991, oblige les lieux publics à créer des espaces non-fumeurs ce qui est une interprétation fâcheuse de la loi qui, en réalité, interdit de fumer dans ces lieux et permet éventuellement de créer un espace pour les fumeurs sous certaines conditions.

C'est précisément ce genre d'interprétation qui a permis que la loi Evin soit bafouée pendant 14 ans !

Gérard Audureau, Président de DNF et secrétaire général de l'Alliance contre le tabac

Vous trouverez à suivre les propos incriminés.

### **Appliquons bien la loi Evin ou le tabac sera banni**

« Fumer tue », proclament hypocritement les paquets de cigarettes. La formule imprécatoire ne semble pourtant pas avoir totalement convaincu.

La médecine et la réglementation soulignent cette évidence, statistiques dramatiques à l'appui. Mais bonnes intentions et menaces n'ont pas permis d'éradiquer le fléau.

Pourtant, certains ne se découragent pas. Alors que s'ouvrait hier à Paris la 2e « Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac », l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) a lancé une campagne auprès de 200 000 cafés, restaurants, hôtels et discothèques, pour « exhorter les professionnels à respecter à la lettre » la loi Evin sur le tabac dans les lieux publics.

Cette campagne, la deuxième du genre en un an, est lancée alors que le député alsacien Yves Bur (UMP) avait annoncé début août son intention de déposer devant l'Assemblée nationale une proposition de loi pour interdire totalement le tabac dans les lieux publics en France.

« Il faut que les Français fument moins, mais on ne peut pas fonder une société sur une interdiction. On est contre la prohibition », a tenu à déclarer le président de l'UMIH, André Daguin.

« Le café, le restaurant sont les derniers lieux de vie dans les cités, les banlieues, les quartiers des villes et les petits villages. Ils n'ont rien de comparable avec les lieux de travail ou les transports en commun : les clients viennent par plaisir et les différences se côtoient avec respect », estime l'UMIH.

Comme il l'avait fait en octobre 2004, Daguin demande aux professionnels des cafés, restaurants, bars, hôtels, discothèques « la stricte application de la loi Evin qui est une loi d'équilibre ». Cette loi « permet de faire cohabiter en bonne intelligence les fumeurs et les non fumeurs », estime l'UMIH.

La loi Evin, en vigueur depuis 1991, oblige les lieux publics à créer des espaces non fumeurs. Mais dans les bars et restaurants, la loi n'a pas ou peu été appliquée jusqu'à présent, reconnaît l'UMIH.